

Concertation sur la liaison souterraine en courant continu France-Espagne**Atelier territorial 2 Nord****Réunion 1 - 25 novembre 2009 - Mairie de Baixas
Compte-rendu****Présents**

M Gérard Amiel	Collectif Non à la THT
M Laurent Belmas	Collectif Non à la THT
M Jean-Paul Billés	Maire de Pézilla-la-Rivière
Me Jocelyne Bonnet	Collectif Non à la THT
M Gérard Bret	Collectif Non à la THT
M Louis Caseilles	Maire de Toulouges, Vice-président du Conseil général
M Bernard Cristofol	Defensa de la Terra
M Robert Depoues	Représentant de M. Foxonet, maire de Baixas
M Denis Gil	Adjoint, représentant de M. Got, maire de Baho
M Jacques Marrassé	Maire de Villeneuve-de-la-Rivière
M Stéphanie Martin	DGS Le Soler
M Véronique Olier	1 ^{ère} adjointe Le Soler
M Fabrice Rallo	Attaché parlementaire du sénateur Alduy
M Laurent Rosello	Directeur Cabinet de la mairie de Toulouges
M Henri Salvayre	expert en hydrologie
M François Bertault	CNDP
M Jannick Boulín	Concertant du projet France-Espagne
M Yves Decoeur	Directeur du Projet France-Espagne et Directeur général de INELFE
M Jean-Marc Pagès	Géokos
Me Nathalie Canevet	Secrétariat Logistique
Me Laurie Dupuy	Secrétariat Logistique

1 - RAPPEL DU CONTEXTE

- La tenue de l'atelier N°2 (Nord) entre dans le cadre de la seconde phase de concertation dans le dossier de la liaison électrique en courant continu France-Espagne. Cette concertation se déroule en parallèle de la concertation réglementaire, menée par le Préfet.
- Le présent atelier couvre la portion de fuseau allant de la sortie du poste de Baixas au point « PK0 » (point de raccordement de la LGV actuelle à son prolongement futur vers Montpellier). Communes concernées : Baixas, Villeneuve-de-la-Rivière, Baho, Pézilla-La-Rivière, Le Soler et Toulouges.

- La réunion se déroule sous la présidence de Louis Caseilles, maire de Toulouges, et en présence de Monsieur Bertault, représentant la CNDP.
- Cette seconde phase fait suite à la validation officielle par le Ministère du fuseau de moindre impact proposé par INELFE, en date du 27 octobre 2009.

2 - MODALITES DE LA CONCERTATION ET CALENDRIER

La première phase de concertation (janvier à avril 2009) a abouti à la validation de l'aire d'étude du projet par le Préfet, et à la définition d'un fuseau de moindre impact.

L'objectif de cette seconde phase est de travailler au plus près du terrain en vue de déterminer, à l'intérieur de ce fuseau, le tracé de moindre impact qui fera l'objet d'une demande de DUP.

C'est pourquoi, quatre ateliers territoriaux sont mis en place, du nord au sud :

- Atelier 1 : Poste de Baixas
- Atelier 2 (Nord) : de Baixas au point PK0, situé sur la commune de Toulouges
- Atelier 3 (Centre) : du point PK0 à la RD900
- Atelier 4 (Sud) : du croisement de la RD 900 à la frontière

A ce jour, sont prévues trois réunions par atelier, de mi-novembre à mi-janvier.

Une réunion dédiée au champ magnétique et commune à tous les ateliers est programmée le 2/12, en présence de Monsieur Le Ruz. Elle portera sur la méthodologie de calcul du champ magnétique prévisionnel et des mesures de vérification.

Les représentants de la CNDP, MM. Mercadal et Bertault prévoient de rendre leur compte-rendu fin janvier. Le maître d'ouvrage envisage un dépôt de dossier de demande de DUP courant février.

3 - PRESENTATIONS DE INELFE

INELFE procède à une présentation rapide du projet concernant :

- Les éléments clés du projet : sa nature, la carte du fuseau de moindre impact, les chiffres clés...
- La technique retenue : courant continu, câbles VSC, 2 000 MW, 320 V
- La question du champ magnétique dans le cas d'une liaison en courant continu
- Un schéma de l'ouvrage en coupe, ainsi que les emprises de la ligne et du chantier.
Pour rappel, l'emprise de servitude de l'ouvrage est de 7m, l'emprise des travaux de 14 m.
- Les Infrastructures et aménagements existants ou prévus sur cette portion de fuseau et les contraintes correspondantes : LGV PERPIGNAN FIGUERAS, réseau secondaire...ainsi que les points singuliers (présence de bassins, passage de la Canterrane et d'agouilles, Village catalan...).

M. Pagès, de la Société Géokos (cabinet d'environnement), présente la méthodologie de constitution de la base de données environnementale et l'ensemble des contraintes recensées à ce jour tout au long du fuseau. Le fuseau a été évalué selon 4 critères principaux :

- Milieu Physique : topographie, géologie, risques naturels.

Une étude hydrologique réalisée par le cabinet Antéa fait apparaître la vallée de la Têt en zone de vulnérabilité moyenne à forte. La carte montre les captages avec leur périmètre de protection et la présence de nombreuses agouilles à traverser. Au niveau des PPRI, présence de zones inondables notamment en rive gauche de la Têt.

- Milieu naturel : absence de zone naturelle réglementaire ou inventoriée sur le territoire de l'atelier 2 (pas de zone Natura 2000 ou de ZNIEFF). Une étude flore, réalisée par M. Amigo et une étude faune, réalisée par M. Cambroni, ont permis de recenser les zones plus sensibles du point de vue de la biodiversité (ex. : secteur des Bassettes).
- Milieu humain : trois cartes ont été établies pour l'agriculture, le bâti et l'équipement (réseaux...), et l'urbanisme.

Carte agricole : forte occupation viticole sur les hautes terrasses, présence de vergers et de serres au niveau du Ribéral. On recense les AOC Côtes du Roussillon, l'AOC pommes de terre primeurs du Roussillon. Enfin, on note la présence de nombreuses haies dans la zone du Ribéral.

Carte infrastructures/équipements : au Nord, la liaison souterraine 225 000 volts alimentant la sous-station du Soler, qui suit la RD 614 ; en zone médiane, apparaît le futur prolongement de la LGV aujourd'hui classé en PIG (Projet d'Intérêt Général), puis au Sud de la Têt, la bande LGV déclarée d'utilité publique. Enfin, présence d'un projet éolien programmé sur le secteur des hautes terrasses.

Carte urbanisme : la cartographie apparaît complexe sur la traversée du Soler, avec beaucoup de bâti (zone d'activité, zone commerciale, extension d'urbanisation vers le sud).

- Patrimoine et paysage : pas de monument protégé, de site inscrit ou classé dans ce secteur. A noter quelques zones arborées.

4 - INTERVENTION DE M. SALVAYRE

Pour Mr Salvayre, hydrogéologue, l'analyse hydrogéologique doit être plus poussée. Sachant que la liaison souterraine France-Espagne nécessite une tranchée de 2 m de profondeur avec un ouvrage bétonné, une double question se pose : quel est l'impact du milieu sur l'installation, et inversement, quel sera l'impact de l'ouvrage sur le milieu ?

- **Impact du milieu sur l'installation :**

Il convient d'étudier la perméabilité des sols, qui varie considérablement d'un secteur à l'autre, en fonction de la structure pédologique, très hétérogène du Nord au Sud (graviers, galets, argiles...). L'infiltration de l'eau en cas de pluie se fait de manière très différente selon la nature du sous-sol. C'est un facteur déterminant à prendre en compte pour évaluer les effets du ruissellement sur l'ouvrage.

Par ailleurs, les trois nappes d'eau situées sur le territoire de l'Atelier 2 (à Villeneuve, Toulouges et sous la Têt) doivent faire l'objet d'une étude approfondie : il faut tenir compte de leur profondeur et de leurs variations de volume (basses-eaux et hautes-eaux).

- **Impact de l'ouvrage sur le milieu**

M. Salvayre note que l'ouvrage étant orienté Nord-Sud, il fera barrage sur les nappes existantes, orientées d'Ouest en Est. D'autre part, le forage sous le lit de la Têt comporte un risque réel de créer un puits artésien.

En conséquence, M. Salvayre suggère d'établir pour l'ensemble du fuseau :

- la carte pédologique,
- la carte des hautes-eaux.

Pour l'atelier 2, les points réclamant une attention particulière sont :

- la nappe libre à Villeneuve-la-Rivière située aux environs de 5 à 7 m. de profondeur. (NB : on nomme Nappe libre une nappe à faible profondeur)
- la nappe libre à Toulouges (à 2/3 m de profondeur),
- la nappe captive alimentant Pézilla et Le Soler, située sous la Têt.
- tous les talwegs, les traversées d'agouilles et de ruisseaux d'irrigation d'une manière générale.

RTE propose d'organiser **une réunion d'experts entre M. Salvayre et le cabinet Antéa** pour enrichir l'étude hydrogéologique.

5 - CONTRAINTES LIEES AUX INFRASTRUCTURES EXISTANTES OU EN PROJET

Future LGV Montpellier-Perpignan :

Au Nord de la Têt, présence d'une zone PIG (Projet d'Intérêt Général). Au Sud de la Têt, une bande DUP de 110 à 130 m de large, déjà consignée sur les POS/PLU.

Le projet France-Espagne doit s'intégrer à l'extérieur et en limite de ces zones, les croiser n'est pas envisageable, sauf nécessité impérative.

Ligne souterraine 225 kV :

Techniquement, un entraxe minimum de 4.50 m entre les deux liaisons est à respecter pour avoir une quasi indépendance thermique des deux liaisons. En tenant compte de l'emprise de la 225 kV souterraine (6 m), additionnée à celle de la liaison en courant continu (7m), cela donne à cet endroit du fuseau une bande de servitude de 12 m.

Si la profondeur exacte de la liaison France-Espagne reste à déterminer, on sera la plupart du temps dans le même plan que la ligne 225 kV (1.50 à 1.60 m).

Dans de rares cas (traversées d'agouilles, présence de câble électrique moyenne tension), il sera nécessaire de creuser plus loin (2.50 m) : l'influençement thermique augmentant avec la profondeur de pose, l'entraxe à respecter entre les deux liaisons sera alors de 8 m, portant ponctuellement la largeur totale de la servitude à 17 m.

Le croisement du futur ouvrage avec la 225 kV en place est à éviter, du fait de contraintes techniques très importantes.

Autres points singuliers :

- Traversée de voiries : tranchée en forage droit
- Traversée de voie SNCF : forage droit
- Traversées de rivières et agouilles : pose en tranchée sous le lit du cours d'eau, puis reconstruction à l'identique
- Cas particulier de la Têt : le passage sous la rivière se fera par 4 forages dirigés (un pour chaque câble), sur un même plan horizontal.

Concessionnaires de réseaux :

- Une canalisation d'eau signalée le long de la D614.
- Réponses des autres concessionnaires en attente.

Autres remarques :

- La mairie du Soler signale un emplacement réservé pour la future gendarmerie + un terrain pour le Centre Technique Municipal (CTM) et un dépôt.
- Les ASA (Associations syndicales Autorisées) seront consultées lors des études de détail.
- Terres agricoles : entre le poste de Baixas et la Têt (6 km de linéaire), on compte 30% de vignes, 5 à 10% de vergers et maraîchers, 60 à 65% de friches. Plusieurs communes confirment le nombre croissant d'arrachages, en raison de la crise viticole.

4 - EXAMEN DU TRACE ET DES POINTS SINGULIERS

INELFE présente ses options de tracé Est/Ouest, à l'aide d'un logiciel permettant de se déplacer virtuellement le long du fuseau, et de visualiser la topographie des lieux en vue aérienne 3D.

Grâce à des repères colorés, Inelfe a matérialisé les futures bandes de servitude de l'ouvrage (à l'échelle), de part et d'autre de la LGV, en distinguant :

- les sections où il est possible d'intégrer la totalité de l'ouvrage dans l'enceinte de la clôture de la LGV (avec ou sans déplacement du grillage)
- les sections où l'emprise est insuffisante pour accueillir la totalité de l'ouvrage, mais permettant de le positionner « à cheval », une paire de câbles à l'intérieur du grillage, l'autre à l'extérieur.
- les sections où l'ouvrage sera entièrement positionné à l'extérieur de la clôture.

Poste de Baixas :

Pour la station de conversion et son raccordement au poste 400.000 V, la surface supplémentaire tout compris est voisine de 10 ha, hors aménagement paysager, hors délaissés éventuels. L'extension se fera vers le sud et l'Est, conformément au souhait de la commune de Baixas.

- **Tracé suivant la 225.000 V (communes de Baixas, Baho, Villeneuve-de-la-Rivière)**

Le long de la D614 : pour la liaison en courant continu, le tracé Ouest passe complètement dans les parcelles de vigne ; le tracé Est empiète dans les terres cultivées, mais dans une moindre mesure.

Sachant que la liaison souterraine à 225.000 V se situe sous la D614, côté Ouest de la chaussée, **INELFE penche en faveur d'une insertion de la liaison côté Ouest le long de la D614, afin d'éviter un croisement des deux ouvrages.**

Reste un point à vérifier : l'emplacement exact de la canalisation d'eau pour Baixas, qui passe sous la D114. INELFE s'en remet à la commune pour disposer rapidement d'un plan récent de cette canalisation.

Rond-point avec la D616 : la ligne 225.000 V traverse le rond-point par un forage droit.

Dans ce cas précis, il n'est pas exclu de poser la liaison en courant continu en haut du talus (côté Nord) et d'empiéter sur la ligne existante, en raison de la canalisation d'eau, au diamètre relativement important (600 mm).

Traversée sous la D 624 par un forage droit. Inelfe précise que les travaux n'occasionneront aucun arrêt de la circulation.

Le long de la D. 616 : la ligne 225.000 V est située sur le côté gauche (Nord) de la D616.

Puis la ligne 225 kV souterraine s'écarte de la route. La liaison en courant continu fera de même, suivant toujours parfaitement l'ouvrage électrique : le tracé passe sur des terrains en friche, ou au milieu de vergers, côté Est ou Ouest.

Le long du reg de Manadeil et du PIG de la LGV Perpignan/Montpellier jusqu'à la Têt (commune de Villeneuve)

Ici, **le tracé proposé pour la liaison en courant continu longe le reg de Manadeil par l'Ouest.**

Le PIG vient en effet tangenter le Manadeil à l'Est, interdisant tout passage sur ce versant.

Le tracé Ouest borde des serres qu'il faudra peut-être déposer le temps des travaux, avant de les reconstruire.

Passage de la Têt et entrée dans Le Soler

On quitte ici la ligne souterraine 225.000 V, pour amorcer le passage de la liaison en courant continu sous la Têt. **Inelfe propose un forage dirigé côté Villeneuve (à l'Ouest)**, le PIG interdisant toujours un tracé à l'Est. Le forage déboucherait sur le parking de l'Intermarché au Soler.

M. Salvayre indique que ce **forage dirigé sous la Têt demande une étude approfondie, car la situation hydrogéologique est complexe** côté Le Soler. M. Salvayre sera consulté sur ce point précis.

La représentante de Le Soler indique qu'au passage de la liaison sous la voie SNCF, M. Calvet a demandé à Inelfe de prévoir un passage piéton. Ce point, pris en compte par RTE, sera discuté lors de la prochaine réunion de l'atelier, qui se déroulera au Soler en présence du député-maire.

- **Arrivée à la départementale 39 (frontière les communes du Soler et Toulouges)**

On note un écart de correspondance entre la bande DUP sur la commune de Toulouges et du Soler (respectivement 110 et 130 m de large). **Sur le principe, à cet endroit le tracé de la liaison France-Espagne se place en limite Ouest de la zone DUP.**

- **Arrivée au point PK0, limite territoriale de l'Atelier 2.**

5 - DIVERS

Documents mis à la disposition des participants :

- Le compte-rendu de la réunion sera adressé à Mr Caseilles pour validation semaine 49 avant diffusion à l'ensemble des participants et mise en ligne sur le site Internet
- Les participants recevront prochainement des documents suivants :
 - un CD Rom intégrant les différentes présentations faites par Inelfe et Géokos, ainsi que les études faune, flore et hydrologie.
 - un exemplaire de la BDD orthophotoplan
 - un exemplaire du parcellaire au 1/10 000ème

Information du public

Les outils d'information et d'expression du public sont réactivés :

- Site Internet, avec mise en ligne des verbatim et compte-rendu de chaque réunion, et des rapports d'études ;
- Lettre de la concertation N°2 mises à disposition dans les mairies
- Coupons-questions publiés dans l'Indépendant et le Midi-Libre,
- Panneaux d'exposition prochainement disponibles.

Agenda

- La prochaine réunion de l'atelier 2 est fixée au **14 décembre 2009**, à la mairie du Soler.